

PROGRAMME de FORMATION

Intitulé de l'action	CERTIPHYTO DENSA renouvellement Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément « Renouvellement »
Présentation générale (problématique, intérêt)	Dans le cadre du plan ECOPHYTO, la mise en place du dispositif Certiphyto implique la formation, la certification progressive et le maintien à niveau de tous les acteurs professionnels de la filière phytosanitaire dans les 5 ans après la validation précédente.
Public concerné, prérequis, nombre	Public concerné : Personnels des collectivités territoriales, dirigeants ou salariés de structures utilisatrices de produits phytosanitaires sans prestation de service, responsables de l'achat des produits et de la prise de décision (diagnostic, préconisation, transmission d'informations aux opérateurs ...). Zone géographique : Région Auvergne Rhône Alpes. Prérequis : Être titulaire d'un certiphyto applicateur en collectivité territoriale en cours de validité (minimum 3 mois). Nombre de participants : Entre 7 et 16 personnes.
Accessibilité aux personnes handicapées	Accompagnement individualisé des apprenants en situation de handicap. Un référént interne dans l'établissement. Tous les locaux accessibles aux PMR.
Catégorie d'action	Catégorie de l'action concourant au développement des compétences : action de formation (au sens de l'article L.6313-1 du code du travail) Registre spécifique : RS5655
Objectifs	Être capable de mettre en œuvre des traitements phytosanitaires au sein d'une entreprise ne réalisant pas de prestation de service (achat, décision, encadrement, application) dans le contexte réglementaire. Être capable d'évaluer les risques et de faire réaliser ou réaliser soi-même un traitement dans le respect des règles d'hygiène pour soi et pour les tierces personnes. Être capable de développer une approche globale des problématiques phytosanitaires et d'adventices dans un contexte de réduction des usages. Être capable de raisonner une stratégie alternative en désherbage et protection biologique intégrée (PBI).



PROGRAMME de FORMATION

<p>Compétences Capacités professionnelles visées</p>	<p>Décision : évaluer les conditions de réussite d'un traitement et de déclenchement de l'intervention</p> <p>Encadrement : encadrer un traitement phytosanitaire conforme, réalisé par toute personne titulaire du Certiphyto opérateur</p> <p>Achat : réaliser un achat de produits phytosanitaires en évaluant le rapport bénéfice/risque pour l'homme et l'environnement</p> <p>Application : réaliser un traitement phytosanitaire conforme dans le cadre d'une intervention en Jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI)</p> <p>Stratégies de contournements : mobiliser une ou des solutions de substitution aux traitements phytosanitaires classiques</p>
<p>Durée & Dates</p>	<p>Durée : 7 heures (1 jour) Horaires : 8h30 – 12h / 13h – 16h30 Dates de réalisation : Nous consulter – Programmation à la demande possible sous réserve d'un groupe suffisant</p>
<p>Lieu</p>	<p>MFR de l'Ouest Lyonnais 32b, chemin de la Brossonnière - 69280 SAINTE CONSORCE</p>

PROGRAMME de FORMATION

<p>Contenu</p> <p>Et</p> <p>Méthodes</p>	<p>Séance n°1 : Réglementation et sécurité environnementale</p> <p>Durée : 2 heures</p> <p>Objectifs pédagogiques de la séquence : Être capable d'encadrer et de réaliser une application phytosanitaire raisonnée dans le contexte réglementaire et environnemental actuel (rappel et actualisation)</p> <p>Contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet réglementation : Contexte réglementaire et contraintes inhérentes • Définitions et points clés : Produits de Protection des Plantes, AMM, Ephy.anses.fr, stockage, transport, responsabilités • Volet environnement : Impact des Produits de Protection des Plantes, situations d'exposition et stratégies de prévention des risques <p>Méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation (diaporama) • Documents de synthèse • Échanges et débats • QCM collectif de vérification des connaissances (10 questions) + correction en groupe <p>Séance n°2 : Santé, sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public</p> <p>Durée : 2 heures</p> <p>Objectifs pédagogiques de la séquence : Être capable d'évaluer les risques et de faire réaliser ou réaliser soi-même un traitement dans le respect des règles d'hygiène pour soi et pour les tierces personnes (rappel et actualisation)</p> <p>Contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le danger des PPhyt, les voies de pénétration, le devenir des produits dans l'organisme, l'intoxication aiguë et l'intoxication chronique • Facteurs favorisant et aggravant la pénétration • Conditions et précautions d'emploi des PPP pour limiter les contaminations des opérateurs. Utilisation des EPI adaptés. • Contamination : symptômes • Gestion des intoxications et des accidents • Signalement auprès de Phyt'attitude • QCM collectif de vérification des connaissances (10 questions) + correction <p>Méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation (diaporama) • Documents de synthèse • Échanges et débats <p>Séance n°3 : Réduction de l'usage, méthodes alternatives</p> <p>Durée : 3 heures</p> <p>Objectifs pédagogiques de la séquence : Être capable de développer une approche globale des problématiques phytosanitaires et d'adventices dans un contexte de réduction des usages. Être</p>
---	--

PROGRAMME de FORMATION

capable de raisonner une stratégie alternative en désherbage et protection biologique intégrée (rappel et actualisation)

Contenus :

- Présentation des solutions alternatives en JEVI en désherbage et problématique phytosanitaires (PBI)
- Présentation des produits de biocontrôle
- Notion de tolérance (décision d'intervention) et développement d'un argumentaire commercial
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits
- QCM collectif de vérification des connaissances (10 questions) + correction

Méthodes :

- Présentation diaporama et vidéo
- Documents de synthèse
- Échanges et débats



PROGRAMME de FORMATION

Responsable de l'action	REVOLLAT Lionel au : 04 78 19 80 54 Responsable Pôle Formation Continue VALLIER Cécile au : 04 78 19 80 54 Responsable administratif Pôle Formation Continue
Formateurs, animateurs et intervenants	REVOLLAT Lionel Formateur Technique à la MFR de l'Ouest Lyonnais (Diplôme Niveau II : Licence Pro Aménagement urbanisme option péri urbain). Habilité DRAAF
Suivi de l'action	Émargements par les stagiaires et le formateur
Évaluation des acquis	Non applicable
Sanction de l'action de formation	Délivrance d'une attestation de formation (qui sera à joindre lors des démarches en ligne sur le site https://www.service-public.fr/)
Évaluation de l'action	Évaluation Initiale de la Formation par le Stagiaire Évaluation Différée de la Formation par le Prescripteur Évaluation Différée de la Formation par le Stagiaire
Coût par participant	20€/heure/personne (Possibilités de financement à étudier) Tarif groupe intra : nous consulter